



Province de Québec  
MRC NOUVELLE-BEAUCE  
Municipalité de Frampton

## RAPPORT ANNUEL 2023 SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

### 1. PRÉAMBULE

Conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal*, la municipalité doit présenter annuellement un rapport concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle et en déposer une copie lors d'une séance de son conseil municipal.

### 2. OBJET

Ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle instaurée à la municipalité de Frampton en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son Règlement de gestion contractuelle.

### 3. PÉRIODE VISÉE

La période visée par ce présent rapport est du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 janvier 2023.

### 4. LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Le présent rapport doit faire état de l'application du Règlement de gestion contractuelle adopté par la municipalité conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal*.

À la municipalité de Frampton, il s'agit du Règlement N° 2023-04 sur la gestion contractuelle. Ce Règlement est en vigueur depuis le 26 avril 2023 et a été amendé le 15 janvier 2024.

Au cours de la dernière année, un amendement a été adopté le 15 janvier 2024 portant le N° 2023-22. Les objectifs desdits amendements étaient une mesure temporaire – disposition favorisant les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

De manière générale, l'objet du Règlement est de mettre en place des règles de gestion contractuelle qui porte sur les sept (7) catégories de mesures qui sont exigées par l'article 938.1.2 du *Code municipal* ou 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes.*;

- Des mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le trucage des offres;
- Des mesures visant à assurer le respect de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* et du *Code de déontologie des lobbyistes* adopté en vertu de cette loi;
- Des mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
- Des mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflits d'intérêts;
- Des mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumission et de la gestion du contrat qui en résulte;
- Des mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat;
- Des mesures pour favoriser la rotation des éventuels cocontractants à l'égard des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil d'appel d'offres public fixé par règlement ministériel.

Conformément à la Loi, le règlement de gestion contractuelle est publié sur le site Internet de la Municipalité, dont le lien est le suivant : <https://www.frampton.ca>.

Après analyse du Règlement et de son application au cours de la période visée, ces mesures y sont adéquatement prévues.

## 5. LES MODES DE SOLLICITATION

La Municipalité peut conclure des contrats selon trois principaux modes de sollicitation : le contrat conclu de gré à gré, le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux fournisseurs ou le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres public.

Pour déterminer le mode de sollicitation à utiliser, l'organisme municipal; tient compte notamment de l'estimation de la dépense du contrat qu'il désire octroyer ainsi que des dispositions législatives et de réglementaires à cet égard.

## 6. LISTE DES CONTRATS OCTROYÉS

La municipalité de Frampton publie sur Internet la liste des contrats qu'elle conclut et qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$.

Conformément à la Loi, cette liste est publiée sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) approuvé par le gouvernement du Québec, dont voici le lien : <https://seao.gouv.qc.ca>.

Également, tel que requis par l'article 961.4 du *Code municipal*, la municipalité de Frampton publie sur son site Internet, au plus tard le 31 mars de chaque année, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet

précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$

Vous pouvez consulter cette liste sur le site Internet de la Municipalité au [<https://www.frampton.ca>]

## **7. LISTE DES CONTRATS PUBLICS ANNULÉS**

Au cours de la période visée, aucun appel d'offres public (SÉAO) n'a été annulé.

## **8. RECOMMANDATION DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS**

Au cours de la période visée, la municipalité de Frampton n'a reçu aucune recommandation de l'Autorité des marchés publics (AMP) en lien avec des contrats publics, notamment sur le processus d'adjudication et d'attribution des contrats.

## **9. CONCLUSION**

La municipalité de Frampton s'assure de maintenir à jour ses mécanismes de gestion contractuelle selon les normes juridiques et comptables évolutives, afin de remplir une offre de service efficace envers ses citoyens tout en respectant les règles de transparence et d'équité qui doivent s'appliquer à tous organisme public. Toute l'équipe de la municipalité de Frampton, sous la supervision de la direction générale, fais preuve d'une constante vigilance et de rigueur dans tout le processus de gestion contractuelle. Un effort continu est fait pour permettre à la Municipalité de réaliser ses projets avec une saine gestion des deniers publics en application de son règlement de gestion contractuelle.

Rapport déposé lors de la séance ordinaire du conseil du 9 décembre 2024.

  
\_\_\_\_\_  
Cindy Paradis  
Directrice générale et greffière-trésorière

## Contrats de plus de 25 000\$

<u>Nom</u>	<u>Date</u>	<u>Description</u>	<u>Date</u>	<u>Montant</u>
Binet & Carbonneau notaires	04-déc-23	Achat terrain 92 rte 275 Nord	31-déc-23	70 000,00 \$
Conrad Giroux inc.	14-sept-23	Décompte #1 rte 275 phase 3	20-sept-23	501 395,69 \$
Conrad Giroux inc.	12-oct-23	Décompte #2 rte 275 Sud	18-oct-23	857 743,56 \$
Conrad Giroux inc.	13-nov-23	Travaux rte 275 Sud paie #3	23-nov-23	353 101,18 \$
Esc inc.	31-oct-23	Remplacement tablier Rte	31-déc-23	29 482,72 \$
Excavation Lafontaine	21-août-23	Abrasifs	11-oct-23	28 763,72 \$
Formule RP	22-août-23	Liquide pour abrasif	11-oct-23	26 789,18 \$
FQM Assurance	16-mars-23	Assurances Bâtiment	08-mai-23	44 154,00 \$
Giroux & Lessard	02-mars-23	Paiement #5 rue Coopérative	02-mars-23	32 033,79 \$
Giroux & Lessard	02-mars-23	Paiement #4 rue Brennan	02-mars-23	51 974,44 \$
InspecVision 3D Inc.	04-avr-23	Inspection des égouts 112/275	15-mai-23	34 577,89 \$
Ministre des finances	12-mai-23	Versement Sureté du Québec	05-juin-23	74 835,00 \$
Ministre des finances	11-oct-23	Versement Sureté du Québec	02-nov-23	74 835,00 \$
Pneus Beaucerons inc. (Les)	07-déc-23	Pneus Backo + entretien	02-févr-24	46 447,44 \$
St-Georgs Toyota	11-déc-23	Achat véhicule travaux publics	11-déc-23	40 209,75 \$
Stantec Consulting LTD	30-oct-23	Surveillance travaux rte 275 Sud	23-nov-23	47 564,13 \$
TGC inc.	30-oct-23	Règlement de la	23-nov-23	80 482,50 \$
Transport Adrien Roy & Filles inc.	11-oct-23	Épandage abat-poussière	29-nov-23	27 207,85 \$
Transport Adrien Roy & Filles inc.	13-juin-23	Épandage abat-poussière	16-août-23	50 261,44 \$

## Contrats entre 2 000\$ et 24 999\$ avec un même cocontractant

<u>Nom</u>	<u>Date</u>	<u>Description</u>	<u>Date</u>	<u>Montant</u>
Conrad Giroux inc.	07-juin-23	Gravier	16-août-23	10 254,82 \$
Conrad Giroux inc.	12-juil-23	Gravier	12-sept-23	12 017,19 \$
Conrad Giroux inc.	20-juil-23	Gravier	12-sept-23	5 581,54 \$
Conrad Giroux inc.	17-août-23	Travaux rangs été 2023	28-sept-23	4 148,55 \$
Conrad Giroux inc.	15-sept-23	Gravier travaux rangs été	23-nov-23	4 185,74 \$
Conrad Giroux inc.	20-sept-23	Transp.tuff + gravier rangs	23-nov-23	4 940,66 \$
Conrad Giroux inc.	16-oct-23	Travaux rangs été 2023	23-nov-23	5 452,53 \$
Conrad Giroux inc.	01-déc-23	Rte 275 sud	02-févr-24	15 253,42 \$
Excavation Lafontaine	11-mai-23	Gravier	04-juil-23	3 490,89 \$
Excavation Lafontaine	15-mai-23	Gravier	04-juil-23	17 130,43 \$
Excavation Lafontaine	26-mai-23	Gravier	04-juil-23	12 971,66 \$
Excavation Lafontaine	29-mai-23	Gravier	16-juil-23	12 835,52 \$
Excavation Lafontaine	01-juin-23	Gravier	16-juil-23	9 356,02 \$
Excavation Lafontaine	12-juin-23	Gravier	12-sept-23	15 322,50 \$
Excavation Lafontaine	16-août-23	Rép valve eau rue Principale	11-oct-23	2 367,21 \$
Excavation Lafontaine	22-août-23	Loc chargeur pour abrasifs	03-nov-23	2 966,36 \$
Excavation Lafontaine	29-août-23	Travaux rangs été 2023	23-nov-23	12 934,29 \$
Excavation Lafontaine	01-sept-23	Travaux rangs été 2023	23-nov-23	4 798,20 \$
Excavation Lafontaine	11-sept-23	Travaux rangs été 2023	23-nov-23	7 772,40 \$
Excavation Lafontaine	21-sept-23	Travaux rangs été 2023	23-nov-23	2 841,25 \$
Excavation Lafontaine	28-sept-23	Travaux rangs été 2023	23-nov-23	5 109,84 \$
Excavation Lafontaine	28-sept-23	Travaux rangs été 2023	23-nov-23	6 095,65 \$
Stantec Consulting LTD	31-août-23	Travaux rte 275 sud	23-nov-23	18 602,66 \$
Stantec Consulting LTD	30-nov-23	Surveillance route 275 sud	02-févr-24	9 203,47 \$